

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 juillet 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 04 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON DANNEBEY WERHLEN L. ZETERSKI D. ZIETERSKI MATHIS SIMEANT SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL

Absents excusés :

N. JACOB a donné pouvoir à B. JEANDEL
J. DEHAYE a donné pouvoir à ML. MASSON
C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. JACOB a donné pouvoir à M. OGIEZ
R. CORBERAND a donné pouvoir à A. ANDRE
D. DEVITERNE a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laurence BABIN, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
Avenant DALKIA

Nomenclature ACTES : 1.1 Commande publique-Marchés publics

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : M. OGIEZ

Exposé des motifs

Il est rappelé la délibération du 5 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de services pour l'exploitation des installations de génie climatique pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec l'entreprise DALKIA Agence Commerciale Sud Lorraine pour un montant annuel prévisionnel 2023 de 213 724,04 € HT

Des modifications du marché initial sont nécessaires concernant la redevance P1 d'un site et le descriptif des installations techniques suite à des travaux

1) Modification de la redevance P1 du centre socioculturel

Pour rappel, la redevance P1 est une redevance forfaitaire payée par la commune au prestataire correspondant à la fourniture de chauffage (marché température) pour tous les sites figurant au contrat et selon des conditions de température demandées (19° C dans tous les locaux sauf écoles et petite enfance à 21°C) et en fonction du prix du gaz naturel utilisé pour la production de chauffage (prix 2024 du marché groupé Métropole avec EDF).

Le montant de la redevance annuelle est calculé en fonction d'une cible de consommation (NB en KWh) déterminée en fonction des consommations constatées les années précédant la notification du marché (avant 2022)

Pour le centre socioculturel la cible était fixée à 193 835 KWh par an.

Au vu du bilan de l'année 2023, première année du marché, il a été constaté que la consommation réelle était inférieure à la cible d'environ 8%.

En conséquence une nouvelle cible de consommation contractuelle doit être définie par avenant à 178 500 KWh.

Cette baisse de la consommation entraîne une réduction de la redevance P1 à payer à DALKIA : ainsi elle passe de 23 162,29 € HT à 21 413,04 € HT par an soit une baisse de 1749,26 € HT soit **2099,11 € TTC par an**

La nouvelle redevance contractuelle sera effective au 1^{er} janvier 2024.

2) Modification des installations techniques du site « maternelle des 4 vents »

La Commune a procédé au changement des équipements réversibles de chauffage et climatisation du CLSH / Cantine des 4 vents, suite à vétusté des anciens équipements.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SCHILLOT.

La mise en service a eu lieu le 10 mai 2024

Ces nouveaux équipements doivent être listés en annexe du CCTP du marché n°45/2022 pour le site « école maternelle des 4 vents » auquel sont rattachés les équipements de génie climatique du CLSH / cantine 4 vents

Ils entrent depuis le 10 mai 2024 dans le périmètre de la prestation P2 (maintenance et entretien) du marché DALKIA.

Concernant la garantie en cas de panne de ces équipements, elle est assurée par le fournisseur SCHILLOT pendant 2 ans puis à l'issue entrera dans le périmètre de la prestation P3 du marché DALKIA.

Délibération

- **Vu** le Code Général des collectivités territoriales
- **Vu** le Code de la Commande Publique
- **Vu** le marché N°45/2022 pour l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux de Pulnoy notifié à DALKIA Agence Commerciale Sud Lorraine 54270 ESSEY LES NANCY le 21 décembre 2022
- **Considérant** les avenants n°1 et n°2
- **Considérant** la baisse des consommations constatée en 2023 au centre socioculturel
- **Considérant** la réalisation de travaux au CLSH / Cantine des 4 vents de remplacement des appareils réversibles de chauffage/climatisation
- **Considérant** l'avis unanimement favorable des Commissions du 18 juin 2024.

Le conseil municipal

- Autorise le Maire à signer un avenant n°03 au marché n°45/2022 susvisé entre la commune de Pulnoy et le titulaire DALKIA pour :
 - ✓ Réduire la cible de consommation NB du centre socio culturel de 193 835 KWh à 178 500 KWh entraînant une baisse de la redevance forfaitaire P1 de 23 162,29 € HT à 21 413,04 € HT par an
 - ✓ Modifier l'annexe n°1 au CCTP du marché décrivant les installations techniques pour le site Maternelle « les Quatre vents »

PJ : Avenant 3

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 09/07/2024 et que la convocation a été faite le 28/06/2024.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 08 juillet 2024
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire



